

MARLY, le 29 septembre 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023
Sous la Présidence de
Odile JACOB-VARLET
Vice -Présidente du C.C.A.S.
Adjointe au Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	MM. LEFEBVRE, MOREL, ROTHEA,
Nombre de membres présents	: 06		Mmes. FRANCFORT, JACOB-VARLET,
Nombre de suffrages exprimés	: 08		MOREAU
Nombre de membres absents	: 05	<u>Absents excusés :</u>	M. HORY, (délégation à Mme JACOB-VARLET)
Absents ayant donné procuration	: 02		Mme KUNTZ (délégation à Mme MOREAU)
		<u>Absentes :</u>	Mmes HANSE, HETHENER, NOEL

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 20 septembre 2023

XXXIII – Résidence les Hortensias : renouvellement de la convention avec un établissement hospitalier dans le cadre du Plan Bleu.

Le Président du C.C.A.S. rappelle aux membres du Conseil d'Administration que les établissements d'hébergement de personnes âgées ont l'obligation d'élaborer un plan détaillant les modalités d'organisation à mettre en œuvre en cas de crise sanitaire ou climatique, appelé « plan bleu », en application du décret n°2005-768 du 7 juillet 2005.

La mise en place du plan bleu permet aux établissements médico-sociaux de s'inscrire dans une démarche qualité opérationnelle en définissant les modalités de coopération et notamment les modalités d'un échange sur les bonnes pratiques susceptibles de prévenir les hospitalisations ainsi que les règles de transferts en milieu hospitalier lorsqu'ils s'avèrent indispensables.

La présente convention, conclue pour une durée de 3 ans, a pour objet de faciliter la coopération entre les services de médecine gériatrique du CHR de Metz-Thionville et le C.C.A.S. pour la Résidence Autonomie les Hortensias afin de permettre aux résidents de bénéficier des meilleures conditions d'accès à une compétence gériatrique et à la filière de soins la plus adaptée à leur situation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- **d'AUTORISER** le Président ou son représentant, à signer la nouvelle convention qui détermine les modalités pratiques de coopération et d'échanges entre le C.C.A.S. pour la Résidence Autonomie les Hortensias et le CHR de Metz-Thionville, pour une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 29 septembre 2023

Pour extrait conforme, Marly, le 29 septembre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S.
La Vice-Présidente,

Odile JACOB - VARLET
Maire - Adjoint de la Ville de Marly
Déléguée aux Affaires Sociales